

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 7 février 2017 à 20h30

Présents : A. Fontaine, M. Saint Léger, M. Meunier, JM Marie, C. Cartry, M. Leblanc, D. Beaujouan, P. Carpophore, N. Haie, A. Mourocq
Excusé : G. Varon ayant donné pouvoir à D. Beaujouan.

Ordre du jour : approbation du dernier compte rendu – convention avec la SPA – PLU intercommunal, transfert de compétence – mise en place du RIFSEEP - questions et informations diverses.

Secrétaire de séance : Mme Saint-Léger

Le compte rendu de la réunion du 6/12/2016 n'ayant pas fait l'objet d'observations, est approuvé.

* **la convention avec la SPA** pour le service de fourrière animale doit être renouvelée pour l'année 2017, pour un coût de 148,24€ qui sera inscrit au prochain budget. La convention sera renouvelable par tacite reconduction pour les deux années suivantes. Adoption à l'unanimité.

* **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** : La loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit que les communautés de communes exercent de plein droit la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi, soit le 27 mars 2017.

Si dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

La compétence urbanisme reste une prérogative essentielle qui permet aux communes de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie, en maîtrisant l'utilisation de leurs sols. A un transfert de compétence arbitraire et autoritaire, doit être préférée une discussion réfléchie et adaptée au contexte local avec la communauté de communes qui est un outil au service de la commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes.

A titre d'information, s'agissant de l'élaboration de notre PLU, le projet est actuellement à l'examen des personnes publiques associées, jusqu'au 18 février. Un commissaire enquêteur a été désigné par le tribunal administratif pour une enquête publique dont les dates restent à déterminer.

* **mise en place du RIFSEEP** : il s'agit du nouveau régime indemnitaire des personnels des collectivités territoriales (**R**égime **I**ndemnitaire tenant compte des **F**onctions, des **S**ujétions, de l'**E**xpertise et de l'**E**ngagement **P**rofessionnel) Le projet de délibération avait déjà été vu lors de la séance du 02/11/2016. Il convient maintenant de se prononcer sur sa mise en place, ce qui est accepté par l'ensemble des conseillers.

* **questions et informations diverses :**

- la communauté de communes NcPA a formé ses diverses commissions. Elle ont été ouvertes aux conseillers municipaux, et pour Périers Mme Haie et M. Beaujouan, candidats, ont été élus respectivement dans les commissions scolaire, et circulations douces-entretien des bâtiments-acquisitions foncières. Alain Fontaine siègera dans les commissions gestion des déchets, aménagement de l'espace, et instruction du droit des sols.

- plusieurs projets pourraient être envisagés cette année, à propos de la gestion du cimetière, de la voirie (chemin de Bernières) de travaux de toiture sur l'ancienne salle de classe, et de rénovation du transformateur EDF lieu Thil. Ces sujets seront réabordés, avec leurs éventuelles études et devis dans le cadre de la discussion budgétaire.

- enfin il est rappelé qu'il conviendra d'organiser le bureau de vote pour les scrutins des 23 avril et 7 mai.

la séance est levée à 22h15

la secrétaire de séance, Monique Saint-Léger